REGLEMENT INTERIEUR 2015/2016

L'ASV Malemort Tennis a pour objet la pratique et l'enseignement du tennis ainsi que l'entretien entre ses membres d'une relation d'amitié et de convivialité.

Le règlement intérieur concernant l'activité tennistique est applicable sur les installations mises à la disposition du club par la commune, en conformité avec la convention signée par l'ASVM Tennis avec la mairie de MALEMORT.

Article 1. Installations

Les installations utilisées par le club tout au long de l'année sont :

- 3 courts extérieurs situés au complexe des Escures.
- 1 court couvert situé au complexe des Escures.
- 1 court couvert situé au stade R.Faucher.
- Un club-house situé au complexe des Escures.
- Des vestiaires situés au complexe des Escures.

Article 2. Adhésion au club

Toute personne désirant utiliser les installations nommées ci-dessus devra être adhérente au club **ASV Malemort Tennis**. L'adhésion au club entrainera le fait d'être <u>obligatoirement</u> licencié à la Fédération Française de Tennis pour l'année en cours, conformément aux règles fédérales.

L'adhésion est fixée chaque année par le Conseil d'Administration du club. Chaque futur adhérent devra présenter un « <u>Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique du tennis</u> » avec la mention « <u>en Compétition</u> » pour les personnes désirant participer aux divers championnats et tournois accompagné d'une photo d'identité.

Article 3. Utilisation des courts de tennis

La réservation et l'utilisation des courts indiqués dans <u>l'article 1</u> est réservée aux adhérents du club dans le cadre de la pratique du tennis uniquement.

La réservation de ces terrains se fera sur site, à l'aide d'un badge, ou par internet, moyennant une cotisation fixée chaque année par le Conseil d'Administration (voir tarifs des différentes formules).

Toute personne jouant sur les courts doit être <u>obligatoirement</u> licenciée à la FFT. Tout adhérant jouant avec une personne non-licenciée verra son badge bloqué pendant 1 mois, puis de manière définitive si récidive.

Les badges seront valides de 1^{er} Octobre 2015 au 30 Septembre 2016. La période de renouvellement des badges commencera le 15 Septembre 2016.

Les parents souhaitant jouer avec leur enfant inscrit à l'Ecole de Tennis devront s'acquitter d'une adhésion au club (une licence sera alors faite à leur nom).

Article 4. Réservation des courts de tennis

La plage d'utilisation des courts est définie entre 8 heures et 22 heures, du lundi au dimanche. Chaque adhérent a la possibilité de réserver un court sur une plage de 2h maximum par jour. Chaque formule donne droit à réserver un certain nombre d'heures par semaine.

Pour les championnats individuels, veuillez-vous référer à <u>l'article 5</u>.

Toute heure réservée pourra être annulée par l'adhérent jusqu'à 24h précédant cette réservation. Si aucun des joueurs n'est présent à l'heure retenue, le court sera considéré comme libre, <u>après un délai de 15 minutes.</u>

Les cours de l'Ecole de tennis et les matchs de rencontre par équipe sont prioritaires sur les réservations individuelles.

Par courtoisie, il est demandé aux adhérents de laisser se finir un match de championnat individuel sur leur créneau si nécessaire. Il est par ailleurs demandé aux compétiteurs de prévoir une plage suffisante pour leur match de compétition.

Les réservations peuvent se faire sur une période de 8 jours.

Article 5. Championnats individuels

Toute inscription à un championnat individuel ne sera enregistrée que lorsque le règlement sera acquitté auprès du club.

Pour réserver une plage horaire dans le cadre d'un championnat individuel, une 3^{ème} heure pourra être prélevée dans une réserve identifiée sur le badge des adhérents concernés. Le résultat de chaque match sera transmis (à A.RUIZ ou dans la boite aux lettres des Escures).

Article 6. Règles de vie

Une tenue correcte est exigée sur les courts : port d'un tee-shirt ou polo, short ou jupe, survêtement, chaussures de <u>tennis</u> <u>obligatoires</u>. Par ailleurs, il est demandé à chaque joueur de bien vouloir adopter sur les courts un comportement discret pour le bon déroulement des matchs et le respect d'autrui.

Les installations, propriété de la commune de Malemort, étant mises à notre disposition pour notre plaisir, il importe que chacun d'entre nous s'attache à les conserver propres, sans laisser trainer bouteilles, boites, emballages, etc... Par ailleurs, l'adhérent s'engage à signaler toute dégradation aux dirigeants qui en informeront les services techniques de la mairie.

Chaque adhérent, possesseur d'un badge qui lui est <u>strictement personnel</u>, ne doit en aucun cas le prêter à autrui. Le joueur est responsable de la fermeture des courts et de l'extinction des lumières.

Les enfants pénétrant sur les courts restent sous l'entière responsabilité des parents ou adultes licenciés au club qui les accompagnent.

L'accès des courts est interdit aux animaux.

Article 7. Informations du club

Les informations concernant la vie du club seront données par affichage (au club-house lorsque celui-ci sera ouvert ou dans les salles), sur le site Internet du club (cf. lien sur le site de la mairie), par mail ou sur « Facebook ».

Article 8. Applications du règlement intérieur

Les relations entre les adhérents du club seront d'autant plus faciles et agréables que chacun appliquera rigoureusement le règlement intérieur.

Pour préserver le droit des adhérents, des contrôles seront effectués par les membres du bureau afin d'éviter d'éventuels abus.

Tout manquement grave à l'application stricte du règlement intérieur entraînera, sur décision des membres du bureau, la radiation temporaire ou définitive de l'adhérent (l'adhésion n'étant pas remboursée dans ce cas-là).

Le / / 2016			
Le Président,	Le Secrétaire.	Le Trésorier,	

TARIFICATION SAISON 2015-2016

Pour INFORMATION: Coût pour le club des licences FFT (saison 2016).

Jeunes: 18 € Adultes: 27 €

Adhésion au club.

- ✓ Jeunes « Galaxie Tennis » (nés de 2009 à 2011) : 20 €
- ✓ Jeunes (nés de 1998 à 2008) : 30 €
- ✓ Etudiants (ou demandeur d'emploi): 30 € (sur justification)
- ✓ Adultes (nés avant 1998): 45 €

Cette adhésion inclut la licence FFT.

Toute personne désirant obtenir une formule ci-dessous doit au préalable <u>adhérer</u> au club.

Formules d'accès aux courts.

> F1 : Formule « Entrainement ».

Durée : du 01 Octobre 2015 au 30 septembre 2016

- √ Jeunes (de 2005 à 2008): 10 € (1h/semaine sur tous les courts)
- ✓ Jeunes (de 1998 à 2004) : 20 € (2h/semaine sur tous les courts)
- ✓ Etudiant: 30 € (3h/semaine sur tous les courts)
- ✓ Adulte: 50 € (3h/semaine sur tous les courts)
- ✓ Couples (conjoints): 35 € (3h/semaine sur tous les courts)

> F2 : Formule « Plein air » licencié au club ASV Malemort Tennis

Durée : du 01 Avril 2015 au 20 Août 2016

- √ 10 € (2h non consécutives/semaine sur les courts extérieurs uniquement)
- > F3 : Formule « Plein air » licencié dans un autre club

Durée : du 01 Avril 2015 au 20 Août 2016

√ 50 € (2h non consécutives/semaine sur les courts extérieurs uniquement)

TARIFICATION SAISON 2016-2017

Pour INFORMATION: Coût pour le club des licences FFT (saison 2017).

Jeunes : € Adultes : €

Adhésion au club.

- ✓ Jeunes jusqu'à 18 inclus (hors Pass Galaxie Tennis): 30 €
- ✓ Etudiants (ou demandeur d'emploi): 40 € (sur justification)
- ✓ Adultes à partir de 19 ans : 50 €

Cette adhésion inclut la licence FFT (sauf si licencié dans un autre club).

Toute personne désirant obtenir une formule ci-dessous doit au préalable adhérer au club.

Formules d'accès aux courts.

> F1: Formule « Entrainement ».

Durée : du 01 Octobre 2015 au 30 septembre 2016

- ✓ Jeunes: 20 € (2h/semaine sur tous les courts) G1
- ✓ Etudiant: 30 € (4h/semaine sur tous les courts) G2
- ✓ Adulte: 50 € (4h/semaine sur tous les courts) 62
- ✓ <u>Couples</u> (conjoints): 35 € (4h/semaine sur tous les courts) <mark>62</mark>
- > F2 : Formule « Loisirs » (non-compétiteurs)

Durée : du 01 Octobre 2015 au 30 septembre 2016

- √ 20 € (2h/semaine sur tous les courts) G1
- > F3: Formule « Plein air »

Durée : du 01 Avril 2015 au 20 Août 2016

- √ 10 € (2h non consécutives/semaine sur les courts extérieurs uniquement) 63
- > F4 : Formule « Parents » (pour les parents d'enfants inscrits à l'école de tennis)

Durée : du 01 Octobre 2015 au 30 septembre 2016

Badge gratuit (2h/semaine sur tous les courts) associé au badge de l'enfant (<u>adhésion obligatoire</u> cependant) <mark>64</mark>

> F5 : Formule « Non licencié au club »

Durée : du 01 Octobre 2015 au 30 septembre 2016

√ 80 € (2h/semaine sur tous les courts) G1

Une formule « <u>Vacanciers</u> » est proposée aux personnes extérieures au département de la Corrèze qui sont en vacances sur une commune du bassin de Brive. Le coût est de **50 €**.

Le badge fourni contient une réserve de 12h permettant ainsi de réserver un court 6h non consécutives sur une période de 2 semaines à partir du 1^{er} jour validé. La liste des personnes pouvant jouer avec cette formule devra être indiqué au club avec leur numéro de licence, les non licencié devant s'acquitter en sus du coût de leur licence. Le badge devra être mis dans la boîte aux lettres du club à la fin de la période de validité.

PASS TENNIS ?????

GROUPES MAIRIE

Les réservations se font sur une plage de 8 jours. Chaque réservation ne sera valide qu'avec :

- > 2 noms d'adhérent
- > 1 nom d'adhérent + « PARTENAIRE INVITE » (invitation)
- > 1 nom d'adhérent + « COMPETITION INDIVIDUELLE » (championnat individuel)
- > 2h de porte-monnaie

GROUPE 1 : Réservation 2h par semaine sur toute l'année sur tous les courts.

GROUPE 2 : Réservation 4h par semaine sur toute l'année sur tous les courts + une réserve de 10h « invité ».

GROUPE 3 : Réservation 2h non consécutives par semaine sur la période du 01/04/2016 au 20/08/2016 sur les courts extérieurs uniquement.

GROUPE 4 : Réservation 2h par semaine sur toute l'année sur tous les courts (uniquement avec un enfant inscrit à l'école de tennis)

GROUPE 5 : Porte-monnaie de 12h utilisables sur une période de 15 jours.

CARTE ASVM : Réservations illimitées par badge ou par internet.

REGLEMENT CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

En Corrèze, chaque licencié peut s'inscrire pour participer à un Championnat Individuel « <u>Automne</u> » (spécifique à la Corrèze) et à un Championnat Individuel « <u>Printemps</u> » (qualificatif pour des finales régionales puis la phase nationale).

> Règles générales.

- Chaque licencié recevra le (ou les) tableau(x) qui le concerne(nt). Il est important pour cela d'avoir bien renseigné son adresse « <u>e. mail</u> » lors de son adhésion.
- Les rencontres se font dans le club d'un des deux joueurs (en général le mieux classé) défini dans le tableau.
- La date de la rencontre sera définie après accord des deux joueurs avant une date butoir fixée dans le tableau.
- Les résultats de chaque rencontre seront indiqués au Juge Arbitre du tableau par le vainqueur.

> Règles fixées par le club.

- Le club centralise toutes les inscriptions sur des feuilles spécifiques affichées au club-house. Toute personne désirant s'inscrire devra renseigner correctement ces feuilles.
- Une date butoir d'inscription sera indiquée et ne pourra en aucun cas être repoussée.
- Le club faisant un chèque global pour chaque championnat, toute inscription individuelle ne sera validée auprès du Comité Départemental de la Corrèze qu'une fois le droit d'inscription au championnat réglé par le licencié.
- Les résultats de chaque rencontre seront indiqués au club-house, dans la boîte aux lettres du club aux Escures ou auprès d'Antoine RUIZ. Ceci nous permettra de mieux suivre les résultats des joueurs du club.
- Deux heures sont disponibles pour chaque adhérent pour faire son match. Vous devrez mettre comme partenaire le nom « COMPETITION INDIVIDUELLE ». Une 3^{ème} heure peut être exceptionnellement allouée.
- Si un match de championnat individuel n'est pas terminé sur le créneau réservé, il est demandé aux adhérents prenant la suite de bien vouloir accepter de céder un peu de son temps pour permettre la fin de la rencontre (1/4h maximum).

CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

En Limousin, les clubs inscrivent des équipes dans de nombreuses compétitions, tout au long de l'année. Afin d'optimiser le fonctionnement des équipes, nous avons fixé les règles suivantes pour tout adhérent désirant participer à un ou plusieurs de ces championnats.

- Avant chaque championnat par équipes, un mail sera envoyé aux adhérents concernés leur indiquant les dates exactes de ce championnat et leur proposant de s'y inscrire.
- L'inscription à un championnat par équipe se fera au club-house (sur feuille) ou auprès d'Antoine RUIZ <u>avant une date butoir indiquée</u>.
 - En effet, le club inscrira un nombre d'équipes uniquement en fonction du nombre de joueurs disponibles.
- > Tout adhérent non inscrit à un championnat ne pourra y participer par la suite.
- L'inscription à un championnat ouvre des obligations pour l'adhérent.
 - Disposer de 3 week-ends minimum sur la période du championnat (les préciser au responsable Antoine RUIZ)
 - Accepter les déplacements (Corrèze, Creuse ou Haute-Vienne).
 - Rester auprès de l'équipe jusqu'à la fin de la rencontre (sauf cas très exceptionnel).
- Un adhérent souhaitant jouer mais n'ayant pas suffisamment de disponibilités pourra être suppléant sur les dates qu'il précisera alors. Le club fera appel à lui en cas de blessures, maladie ou autres indisponibilité imprévue.
- > Le club essaiera de former des groupes bien définis permettant aux joueurs et joueuses de mieux se connaître et de renforcer la cohésion des équipes.
- > Un capitaine sera choisi avec son accord pour chaque équipe.
- La centralisation des informations (constitution des équipes, date et horaire des matchs, validation des résultats sur ADOC) sera réalisée dans le cadre de sa mission par le D.E du club, Antoine RUIZ.